

stipulé en même temps que ces navires seraient construits avec concurrence et publicité.

Mon très honorable ami, avec raison, entreprit cette construction par voie de concours, mais il n'a pas accompagné sa demande de crédit d'une clause à cet effet. La réponse qui m'est parvenue de l'autre côté de la Chambre, quand j'ai donné cette information en réponse à l'honorable député de Welland (M. German), a été: Mais la dépense était prévue dans le budget ordinaire; ce n'est pas le cas actuellement. Si un seul membre de ce comité voit aucune raison ou aucun argument dans cette distinction, il possède une qualité intellectuelle que je n'ai pas. S'il est régulier que nous accompagnions ce bill de la stipulation que ces vaisseaux devront être construits par adjudications publiques, il viendra alors raisonnablement à l'esprit de chacun des membres de cette Chambre, de ce côté-ci ou de l'autre, qu'il aurait été également régulier et nécessaire d'insérer une disposition semblable au sujet du crédit que le très honorable député a demandé en 1910.

Je défie nos honorables collègues de trouver une distinction quelconque entre les deux cas. Je n'ai pas l'intention de me départir de la procédure ordinaire dans la présente circonstance; mais comme je l'ai indiqué hier soir, il est possible que, si le Parlement adopte ce bill, quelques-uns de ces vaisseaux soient construits dans les chantiers maritimes de la Grande-Bretagne, dans lequel cas, je présume, il n'y aura pas de mise en adjudication, mais la construction se fera sous la surveillance directe et vigilante des officiers de l'amirauté anglaise. J'ai dit hier soir, et je le répète maintenant, qu'en ce qui concerne la construction de ces navires, nous suivrons l'avis de l'amirauté, qui possède dans ces matières les connaissances pratiques et l'expérience qui ne sont en possession ni du Gouvernement canadien ni d'aucune autre personne à son emploi.

Mon très honorable ami demande si nous soumettrons ou non au Parlement les marchés et tous les renseignements qui s'y rapportent. Je dis à mon honorable ami, sans aucun doute, et tous les détails de la dépense, autant que nous pourrions nous les procurer. J'ai déjà apporté au bill un amendement à cet effet. Il s'agit d'une dépense de l'argent public et il n'est pas seulement éminemment désirable, mais nécessaire que ce bill contienne toutes les garanties possibles en vue de l'intérêt public. Une fois voté, l'argent sera dépensé sous le contrôle du Gouverneur général en conseil, sur qui reposera la responsabilité d'une dépense sage et prudente de cet argent et de donner à ce Parlement tous les renseignements qui s'y rapportent. Il serait absolument inutile pour le Gouvernement ou aucun autre ministère de chercher à se

débarrasser d'aucune partie de cette responsabilité, et pas un seul instant nous n'avons songé à cela. Je dis de nouveau à mon très honorable ami que nous ne voyons pas de raison qui s'oppose à ce que tout l'argent soit voté en même temps afin d'assurer une fois pour toutes la construction de ces vaisseaux. En ce qui concerne les soumissions, nous nous proposons de suivre l'usage adopté par les deux gouvernements, sauf la considération à laquelle j'ai fait allusion, à savoir qu'il pourrait arriver que quelques-uns de ces navires fussent construits en Angleterre; et en ce qui concerne les renseignements, nous nous ferons un devoir de fournir tous ceux que nous pourrions nous procurer relativement à la dépense de cet argent.

M. LAW: Le premier ministre veut-il dire que les vaisseaux qui ne seront pas construits aux chantiers maritimes royaux seront donnés au concours?

M. BORDEN: Je présume qu'il en sera ainsi. Je ne vois aucune raison qui s'y oppose; mais j'ai déjà donné l'assurance à mon honorable ami qu'en ce qui concerne la construction de ces vaisseaux, nous nous laisserons guider par les avis et l'expérience de ceux qui en savent beaucoup plus que nous à ce sujet. Il me semble que cette assurance devrait se recommander à tous les membres de cette Chambre, et j'espère qu'ils la regarderont comme un exposé raisonnable de la politique du Gouvernement à ce sujet.

En concluant, monsieur le président, je n'ai que ceci à dire: qu'ayant donné cette information à mon très honorable ami, je puis avoir confiance qu'il m'accordera son appui pour l'adoption de cette mesure. Il a dit au peuple du Canada, au cours de son récent discours à Toronto et aussi au commencement de cette session, que lui et son parti sont désireux de prendre les moyens nécessaires pour donner, dans les circonstances, l'aide voulue pour la défense de tout l'empire. Il ne s'agit pas seulement de la défense de la Grande-Bretagne et des Iles-Britanniques, il ne s'agit pas de la défense du commerce maritime qui appartient au Royaume-Uni seul. En présentant cette mesure, nous avons d'abord en vue la défense du commerce et des intérêts maritimes du Canada, parce que ce commerce et ces intérêts maritimes et la défense de nos intérêts sur la haute mer peuvent être entièrement sauvegardés par la protection de toutes les forces navales de l'empire. Il me semble que lorsque nous contribuons aux forces navales de l'empire, quand notre aide est nécessaire, nous ne devons pas envisager cette question de la façon que quelques-uns des honorables messieurs de l'autre côté ont paru l'envisager—comme s'il s'agissait d'une aide des-